



## FICHE DE POSTE

### Contrat à durée déterminée

« *Coordination du programme d'animations estivales et organisation d'événements* »

Unité de travail : Service « *valorisation des patrimoines et du territoire* »

Localisation : Parc national des Pyrénées à Tarbes

Durée de la vacance : Avril à septembre 2023

## Contexte et enjeux du Parc national des Pyrénées

Le Parc national des Pyrénées a été créé le 23 mars 1967. Il est l'un des plus anciens des onze parcs nationaux de France.

Il est organisé en deux zones : la zone cœur (45 000 hectares) réglementairement protégée et l'aire d'adhésion composée de 64 communes et quelques 40 000 habitants. Il est doté de fabuleux paysages et d'une richesse floristique et faunistique exceptionnelle. Il œuvre à la connaissance de ce patrimoine, le protège et le gère. En montagne tout comme dans les vallées, tous les publics sont accueillis.

Le Parc national des Pyrénées développe des actions de sensibilisation et met en œuvre des animations à destination du grand public, des habitants de vallées, des scolaires et pour les personnes en situation de handicap et d'insertion. Le Parc national est un partenaire permanent de la vie locale. Il soutient, grâce à sa charte du territoire, la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel. Il favorise un développement patrimonial des vallées en apportant une aide technique et financière aux communes et à leurs regroupements, aux socioprofessionnels, aux associations...

La charte du Parc national des Pyrénées a été approuvée par le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012, modifié par décret numéro 2013-962 du 25 octobre 2013. Il s'agit d'un projet de territoire qui définit des objectifs et des engagements de collaboration et de partenariat avec les acteurs du territoire pour une durée de quinze ans.

Un plan d'action a été arrêté. Il est notamment décliné sous forme de conventions d'application signées avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale. Des conventions de partenariat sont également signées avec des organismes publics ou privés, acteurs de la vie locale, directement ou indirectement concernés par le territoire Parc national et les activités de l'établissement public.

## Missions

La personne recrutée aura en charge de coordonner le programme d'animations du Parc national pour la saison estivale 2023. Il aura en particulier la charge d'organiser deux événements majeurs de l'année 2023 :

- ✓ les vingt-quatre heures de la biodiversité, dans le cadre du programme des atlas de la biodiversité communale, qui se tiendront le samedi 10 juin 2023, en vallée d'Aure
- ✓ les journées des Réserves internationales de ciel étoilé qui se tiendront les dimanche 27, lundi 28 et mardi 29 septembre 2023, en vallée des Gaves.

## Détail des missions

- ✓ Coordonner le programme d'animations estivales avec les agents de terrain et les agents d'accueil du Parc national des Pyrénées,
- ✓ Concevoir le programme (édition) des animations estivales (*consultation d'un graphiste et d'un imprimeur*) - diffusion du programme,
- ✓ Concevoir et alimenter des supports de communication autour de l'animation,
- ✓ Organiser les vingt-quatre heures de la biodiversité : définition du programme, contact avec les partenaires, conception du programme (édition), organisation/suivi de l'évènement, coordination de la logistique...
- ✓ Organiser les journées des réserves internationales du ciel étoilé : définition du programme, contact avec les partenaires, conception du programme (édition), organisation/suivi de l'évènement, coordination de la logistique...

## Compétences

### Savoir-faire :

- ✓ La connaissance d'un espace protégé ou d'un Parc national et de ses missions est un plus,
- ✓ Expérience dans l'organisation d'animations et d'évènementiels,
- ✓ Techniques de communication,
- ✓ Bonnes capacités de rédaction et d'expression orale,
- ✓ Animation de réseaux et de réunions,
- ✓ Maîtrise des outils informatiques courants (*Word, Excel, PowerPoint*),
- ✓ Maîtrise des différents modes de communication (*édition, site internet, réseaux sociaux, ...*).

### Savoir-être :

- ✓ Créativité,
- ✓ Sens de l'organisation, de l'initiative et de la planification,
- ✓ Capacité à travailler en équipe et en partenariat avec d'autres institutions,
- ✓ Bon sens relationnel et capacité d'écoute,
- ✓ Ouverture d'esprit, curiosité,
- ✓ Autonomie.

## Conditions d'exercice de l'emploi

- L'emploi s'exerce au siège du Parc national des Pyrénées à Tarbes - Hautes-Pyrénées,
- Les horaires de travail, pour un total hebdomadaire de 35 heures, sont adaptés en fonction des événements à organiser. Certains se déroulent le week-end. Le planning horaire et des repos est défini avec le supérieur hiérarchique,
- La mission nécessite des déplacements dans les départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques – des frais de déplacement sont prévus,
- Le responsable hiérarchique est Madame la Chef du service « *valorisation* » du Parc national des Pyrénées.

## Conditions d'accueil et de gratification :

- ✓ La durée du contrat est de six mois à partir d'avril 2023,
- ✓ La rémunération se fait sur la base de la valeur ad minima du SMIC au 1er janvier 2023 (*fonction de l'expérience et des diplômes du candidat*),
- ✓ Le recrutement et la rémunération sont réalisés soit par une agence de travail temporaire – prestataire du Parc national des Pyrénées - ou bien par le Parc national des Pyrénées lui-même au titre d'un contrat de droit public,
- ✓ La durée du temps de travail hebdomadaire est de 35 heures,
- ✓ Il n'est pas prévu de prise en charge de l'hébergement et de la restauration des agents vacataires. Il relève de leur responsabilité,
- ✓ L'embauche est précédée par une visite médicale obligatoire.

## Candidature

Le candidat devra adresser pour le vendredi 24 février 2023 à 12 heures au siège du Parc national des Pyrénées et à l'adresse suivante :

Madame la Directrice du Parc National des Pyrénées  
Villa Fould  
2, rue du IV septembre  
65000 TARBES

une candidature comprenant :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation.

Les candidatures peuvent être adressées par voie postale ou électronique sur :

[yves.haure@pyrenees-parcnational.fr](mailto:yves.haure@pyrenees-parcnational.fr)

Pour toute information relative poste, contacter Madame Marie HERVIEU – Chef du service valorisation ([marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr](mailto:marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr)) ou Monsieur Yves HAURE – Secrétaire général du Parc national des Pyrénées ([yves.haure@pyrenees-parcnatioanl.fr](mailto:yves.haure@pyrenees-parcnatioanl.fr)).

Fait à Tarbes, le mercredi 25 janvier 2023

[www.pyrenees-parcnational.fr](http://www.pyrenees-parcnational.fr)